

Compte rendu de la réunion du 12 mars

Pour les RP : Pascal Martin, Laurence Collet, Pierre-Olivier Casabianca

Pour la direction : Isabelle Staes, Marilyne Camacho

(réunion en audio-conférence - télétravail sur tout le réseau)

Préambule de la direction régionale :

En ce moment l'entreprise vit une période intense notamment avec les élections. **La direction salue le travail fait en Côte d'Azur pour les élections**, et notamment la qualité des débats.

Le corona virus a un effet direct sur ces débats et les soirées électorales.

Il a été demandé aux invités de limiter le nombre d'accompagnants et seules les boissons individuelles sont autorisées.

C'est aujourd'hui **pour l'entreprise une préoccupation majeure.**

La direction salue aussi le travail des équipes sur le sujet du corona virus, depuis le début de l'épidémie, dans ce département frontalier de l'Italie. L'objectif c'est de continuer à maintenir notre activité. Notre devoir c'est d'informer.

Cette réunion des RP est en audioconférence car **l'entreprise teste à grande échelle le télétravail** ce jeudi 12 mars. Il est préférable de se voir, bien sûr. Mais c'est un test pour voir comment l'entreprise peut fonctionner. Et qui peut vraiment travailler ainsi.

Avec un ordinateur portable « maison » (VPN) le salarié accède à l'ensemble des fonctionnalités et des applications métiers. Mais il n'y en a pas pour tout le monde. Avec un ordinateur ordinaire, c'est plus compliqué, il n'y a pas pour l'instant d'accès à toutes les applications métiers.

Certains journalistes web sont en télétravail, ce jeudi 12 mars, certains organisateurs d'activité aussi.

Les **journalistes qui sont en préparation de dossier pourraient être en télétravail** pendant une période donnée. Cette décision n'a pas été prise à ce jour. A confirmer au fur et à mesure, avec les instructions du réseau.

Cela restera une réponse exceptionnelle à une situation exceptionnelle. Car **« journaliste » n'est pas une profession éligible au télétravail.** « Nous dérogeons aux principes de France Télévisions, car ce qui prime c'est la santé des collaborateurs », affirme la direction.

Point 1 - Le 9 janvier, les plateaux d'EDR ont été tournés sans preneur de son car ce dernier était en grève. Qui a pris une telle décision ?

Est-ce tolérable ? La direction respecte-t-elle le droit de grève ?

La direction pense-t-elle que de tels agissements apaisent les RPS déjà bien présents ?

Cette question a déjà été évoquée le mois dernier ; la direction nous dit que l'équipe de tournage a de sa propre initiative décidé de tourner les plateaux.

Une version démentie par les RP qui soulignent que certains membres de l'équipe ont été mis devant le fait accompli.

Pour les RP, il est surtout inadmissible qu'un rédacteur en chef dise à un OPS gréviste qu'il « ne sert à rien de faire grève ». Le droit de grève doit être respecté, c'est un principe fondamental du code du travail.

La direction s'était engagée à se renseigner auprès de la rédaction en chef adjoint et du chef de centre pour avoir des explications, les RP attendent toujours leur retour.

Point 2 – Lorsqu'un cdd fait grève une journée, toutes ses heures supplémentaires de son contrat hebdomadaire disparaissent, est-ce normal ?

Lorsqu'il y a une journée de grève, le salarié, cdd ou cdi met plus de temps à atteindre son seuil pour déclencher les heures supplémentaires. Ce qui ressemble à des heures « supplémentaires » le jour suivant, sont en fait des heures contenues dans les 39h hebdomadaires.

Point 3 - La direction peut-elle donner un ordre de priorité pour les prises de congés dans les cas suivants :

-
- **Ancienneté**
- **Situation de famille : conjoint qui a une période de congés imposée**
- **Couple travaillant dans la même société (en pacs / mariage)**
- **Couple avec enfants (en bas âge, c'est jusqu'à quand ?)**
- **Célibataire avec enfant**
- **Célibataire sans enfant**
- **Nombre d'enfant à charge**
- **Vacances prévues en amont (à cause des prix plus bas)**

Les critères retenus par la convention de l'entreprise sont les suivants, dans l'ordre d'importance et de priorité.

- 1 situation de famille (par exemple, enfants scolarisé ou pas)
- 2 ancienneté
- 3 conjoint des salariés

Par exemple à situation familiale égale, c'est l'ancienneté qui permettra de faire une priorité sur les vacances.

Sachant que dans l'accord d'entreprise, les couples ont droit à toutes leurs vacances ensemble.

Les vacances prévues très en amont ne constituent pas un critère.

Le fait d'être parent célibataire ne constitue pas une raison systématique d'être prioritaire sur un couple avec enfants.

Point 4 – Depuis la mise en place des panneaux publicitaires dans les locaux de la Brague pour les élections municipales, il est écrit la plupart du temps France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur mais nulle part « France 3 Côte d'Azur » ou encore « Edition côte d'azur » comme sur les voitures.

Est-ce une étape supplémentaire (en douce) de la fusion avec Marseille (après la fusion du site web, la fusion voulue des réseaux sociaux, la quasi absence des partenariats chez nous (alors qu'ils ne cessent d'augmenter en Provence-Alpes) ?

Selon la direction, les pratiques à Antibes et Marseille sont les mêmes. Il n'y a pas de traitement différent entre Provence-Alpes et Côte d'Azur.

Mais la direction rappelle que d'un côté, on a quatre départements et demi. De l'autre, seulement un département et demi.

C'est pour cela qu'il y a plus de partenariats en Provence-Alpes.

Ceci dit, la direction salue le fait que France 3 Côte d'Azur tire les audiences vers le haut. Elle a demandé à ce que les partenariats montent en puissance sur cette antenne de Côte d'Azur.

A noter, qu'il y a déjà un grand nombre de partenariats en Côte d'Azur (Le carnaval de Nice, les plages électro de Cannes, le festival du livre de Mouans-Sartoux, l'exposition Picasso)

La direction souligne qu'un partenariat correspond à notre logo apparaissant sur les affiches, mais qu'il n'y a « jamais d'engagement éditorial ».

Les RP demandent que le service concerné informe le personnel de Côte d'Azur des partenariats existants. Il est profitable de ne pas découvrir par hasard en arrivant sur un événement que notre chaîne en est le partenaire.

La direction est d'accord avec cette analyse et demandera à ce que les collaborateurs de Côte d'Azur soient informés.

Point 5 - Pourquoi les off itv tournés par les Jri seuls se multiplient? Que fera-t-on si sur le terrain, le journaliste estime que cela vaut un sujet? Le respect de la convention collective est-il toujours de mise à France 3 Côte d'Azur? Les négociations en cours au siège rendent-elles la convention collective caduque de fait?

Dans toutes les chaînes il y a des Jri qui font des off, précise la direction. Mais ce n'est pas la règle de fonctionnement, ajoute-t-elle.

Si un Jri fait un off et que ce off mérite un sujet, on envoie un rédacteur.

Les RP insistent sur l'excès d'utilisation de Jri seuls, pour réaliser des itv, pas toujours indispensables dans les JT. C'est pas la même chose de partir sur une actu « chaude » et de systématiser la demande de off itv dans les journaux.

Cette pratique ne doit pas devenir habituelle, la direction s'accorde sur ce point avec les RP.

Point 6 - Le manque d'adjoint a entraîné la disparition des prévisions, qui étaient un outil très important, un relais entre la rédaction et les rédacteurs en chef. Seront-elles de nouveau mises en place? Quand? Si oui, peut-on les attribuer à un adjoint, pour que leur cohérence soit maintenue?

La direction répond en rappelant les circonstances particulières (au 12 mars NDLR). Il y a eu deux adjoints en quatorzaine, lorsque l'épidémie s'est déclarée. La direction a nommé un rédacteur-cdi de Provence Alpes pendant deux semaines (depuis prolongé NDLR).

Sur la période, il y a eu en plus des formations au numérique des adjoints.

Ceci dit, la direction affirme « Il est évident qu'on ne peut pas travailler sans prévisions ». Elle concède aussi qu'une personne référente, c'est mieux. Et d'ajouter qu'il faut parler de cela avec la rédaction en chef.

Le poste d'adjoint vacant sera attribué en avril, ce qui permettra de réorganiser des prévisions.

Point 7 - Qu'en est-il de la situation de la locale? Quelles mesures sont prises à ce jour ?

Les procédures sont en cours. Un travail est engagé sur les modalités de restitutions sur la locale de Nice. La DSQVT a été saisie, quant à l'envoi d'un ergonome de FTV (il est limité en déplacement corona virus). Cette dernière démarche, relative à l'organisation des locaux, va donc prendre du retard.

Point 8 - Il y a un flou quant à l'organisation du COPIL dont les dates de réunion sont mal définies ou définies à la dernière minute. Qui est en charge de la coordination du COPIL? Est-ce un membre de France Télévisions? Est-ce JLO?

En principe les dates sont proposées à la fin de chaque copil.
Les RP contestent que JLO soit l'organisateur, il est prestataire de service et non le prescripteur !

La DSQVT doit piloter.

Ce fonctionnement n'est pas satisfaisant. La direction va refaire un rappel à l'ordre au coordinateur de la dsqvt et veut que le process de ce copil soit plus performant afin de gagner en efficacité.

Point 9 - Pouvez-vous nous présenter le Papripact ? A quoi sert-il ?

Le papripact est le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail .

Il est directement lié au Document unique d'évaluations des risques.

Les RP attendent d'avoir en main le papripact pour pouvoir l'étudier ; il nous sera vraisemblablement présenté lors de la prochaine réunion des RP.

Point 10 - Le chef de centre va partir à la retraite. Est-il vrai qu'il ne sera pas remplacé à Antibes ? le nouveau chef de centre PACA serait à Marseille?

La direction dément ce fait. Il n'y a pas eu ce type d'hypothèse quant aux chefs de centre du réseau.

Point 11 - Le contrat de génération a été abandonné unilatéralement par la direction de France Télévisions et donc certains salariés se sont vu refuser très récemment la possibilité de travailler sur 4 jours à partir de 57 ans. Or une note écrite de Stéphane Chevalier explique clairement qu'il y a la possibilité de faire une demande jusqu'au à la fin du mois de Mars. Pourquoi la DRH de Marseille a-t-elle décidé de refuser les demandes avant même que le délai soit passé ? Est-ce que les salariés qui sont déjà sous ce régime verrons ou non leur contrat renouvelé en 2020 ?

L'organisation du temps de travail ne sera pas renouvelée. L'entreprise a décidé de privilégier les retraites progressives. Il n'y aura plus de nouvelle entrée dans le dispositif. Pour les salariés qui sont dans ce dispositif, la décision n'est pas prise, la négociation est en cours. Il y aura des décisions régions par régions.

En Provence Alpes Côte d'Azur, on est plus impactés. Pour le budget de la région PACA ce serait très lourd. La direction nous donne des chiffres : 25 collaborateurs sont en contrat de génération contre 5 ou 6 dans d'autres régions.

Si les moyens sont là, sur un plan RH il est souhaitable de ne pas remettre les gens sur cinq jours. Ce sera en fonction du métier et de l'âge.

Point 12 - La direction a décidé de remplacer le moins possible les arrêts maladies, les absences, ce qui crée une surcharge absolue de travail pour les personnels qui restent. Sur le plan humain et sur le plan professionnel, quel est le message de la direction vis-à-vis des salariés qui passent des semaines à faire le travail de 2 personnes parce que les collègues n'ont pas été remplacés ?

La direction n'a pas décidé de remplacer le moins possible les arrêts maladie. Il n'y pas de remplacement systématique. On ne remplace pas le premier jour.

Il y a aussi un manque de cdd, particulièrement en côte d'azur.

Les rp soulignent le fait que les cdd soient limités à 120 jours, c'est aussi un handicap.

C'est compliqué. La documentation est concernée au premier chef.

La direction reconnaît ce problème.

Point 13 - Comme par hasard et comme par miracle, les murs ont été repeints au rez-de-chaussée à l'occasion des municipales ; comme par hasard, des plantes ont été amenées et ont changé effectivement le décor. Est-il possible de conserver les plantes après le départ des politiques et après les élections ?

Comme à l'occasion de chaque élection un coup de propre est donné dans chaque station. En ce qui concerne les plantes vertes, elles ont été louées. Quand on a une grande émission comme les municipales, c'est normal d'accueillir mieux. La possibilité de rendre pérenne des plantes vertes, c'est possible.

Point 14 - Un des principaux enseignements de l'enquête RPS a montré que l'inexpérience des encadrants était un facteur de risque très sérieux. Est-il possible que la nomination du futur adjoint prenne en compte ce problème ? Est-il possible d'avoir quelqu'un qui a déjà exercé pendant 5 ou 10 ans la fonction d'encadrement plutôt que d'avoir quelqu'un qui deviendrait titulaire du poste pour la ère fois à France 3 Côte d'Azur où une fois de plus nous serions un laboratoire d'essai ?

La nomination des adjoints n'est pas de la compétence des instances de proximité. La direction ne répondra pas à cette question.

Encore faut-il des candidats qui ont de l'expérience ! a répondu la direction.
La direction prend en compte ce qui est dit dans la démarche Rps.

Point 15 : Point sur l'absentéisme

Chez les journalistes l'absentéisme a baissé, il est passé de 11,93% en 2018 (1890 jours) à 6,72% en 2019 (1081 jours).

Chez les PTA, l'absentéisme est en augmentation, il était de 5,59 % en 2018 (1191 jours) et est passé à 7,59 % en 2019 (1191 jours).

La direction explique l'augmentation des absences des PTA par un nombre plus important de maladies longues.

Point 16 : La direction a annoncé la mise en place de groupes de travail juste après les élections pour imaginer et penser les futures chaînes de télévision régionales ... si les groupes démarrent en Avril comment s'inscrire ? comment faut-il procéder ? Est-ce qu'un référent peut être nommé à Antibes ?

Ces groupes de travail sont calés juste après les élections, pour partager ; tel est l'objectif. Deux dates en côte d'azur et deux dates en Provence alpes. Une réunion à 12h30, une à 19h30. Aujourd'hui la direction ne peut pas communiquer sur ces sujets. Une début avril et une fin avril en côte d'azur à confirmer en fonction de l'actualité.

Point 17 : Point sur le projet de déménagement de la station

Mme Marie Claire Dallet Hum doit venir parler du projet du déménagement, ce sera le 16 avril. Une réunion extraordinaire sera alors organisée.

Prochaine réunion prévue le 9 avril, sûrement en audioconférence.